



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Compte rendu CGT du CHSCT Ministériel Extraordinaire du 9 avril 2020 « Coronavirus »

En introduction, Mr Clément (DRH), qui préside la réunion annonce l'absence de la secrétaire générale pour ce 4ème CHSCT-M.

La CGT fait [une déclaration liminaire](#).

Réponses du DRH aux différentes questions des organisations syndicales, et commentaires CGT :

DRH : « Sur la situation générale, la crise sanitaire dépasse largement le pays »

Commentaires CGT

Certes, mais pas tous avec les mêmes conséquences.

Il faudra bien faire reconnaître aux autorités publiques leurs responsabilités dans la gestion de l'épidémie : absence de stocks de masques, quasi absence de tests, hôpitaux submergés (100000 lits supprimés en 20 ans), double langage « restez confinés-allez travailler » ...

DRH : « Une déclinaison ministérielle du plan de déconfinement en préparation par le gouvernement sera présentée en CHSCT-M ».

Commentaires CGT

Pour la CGT, il faut bien sûr préparer le déconfinement .

Pour le déconfinement il faudra des conditions et des moyens qui manquent aujourd'hui : des masques pour tous, des tests pour tous.

DRH : « L'administration s'engage à fournir aux membres du CHSCT-M les chiffres d'activité sur des périmètres plus fins que le périmètre national ».

Commentaires CGT

Depuis environ une semaine nous n'avons plus communication des données quotidiennes en présentiel, en télétravail, en ASA...

Nous attendons cette réponse aux demandes des membres du CHSCTM ; rappelons que ces chiffres ne comprennent pas les DDI et la DGAC, malgré nos demandes récurrentes, et que malheureusement 2 agents sont décédés, un à VNF, l'autre à la DGAC.

DRH : « L'administration convient qu'une harmonisation des PCA sera nécessaire et qu'elle devra prendre en compte le retour d'expérience de la crise actuelle. »

Commentaires CGT

Nous avons besoin d'actes, assez de paroles non suivies d'effets !
Concernant les PCA, la CGT dénonce depuis le début leurs différences très fortes d'un service à l'autre, et même leur absence dans certains services !

DRH : « L'inventaire des PCA et leur analyse sont en cours par le ministère ; les membres du CHSCT-M seront destinataires des conclusions. »

Commentaires CGT

Cà fait longtemps que le ministère nous l'a promis, on attend toujours.

DRH : « D'ors et déjà, il est bien identifié que les PCA des DIR ont des dispositions hétérogènes en particulier sur l'activité liée aux chantiers. »

Commentaires CGT

Cette harmonisation des PCA doit donc se faire en supprimant la possibilité de réalisation de chantiers, alors que c'est le contraire que le ministère commande !

DRH : « Sur la définition des activités essentielles, le ministère répondra à la motion ». (pour rappel : motion adoptée à l'unanimité lors du CHSCT M du 27 03 2020 demandant la liste des activités essentielles)

Commentaires CGT

Malgré nos demandes pressantes, l'administration n'a visiblement pas la volonté d'établir cette liste des activités essentielles, cultive le double langage en incitant à la reprise des chantiers, et renvoie de fait cette responsabilité aux chefs de services, avec tous les risques d'incohérence que cela comporte.

DRH « le ministère mets en œuvre les préconisations du ministère du travail et du ministère de la santé ; il est donc réputé respecter ses obligations en matières de protection de la santé des agents ».

Commentaires CGT

Nous rappelons qu'en aucun cas le respect de consignes, fussent elles des ministères du travail et de la santé n'exonèrent la responsabilité de chaque employeur public (chef de service) de sa responsabilité pénale en la matière. Et présentement il y a loin de la coupe aux lèvres ...

La démarche de prévention, obligatoire, doit comprendre le recensement des risques professionnels, leur inscription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (Duerp).

Concernant les risques biologiques, concernant le Covid 19, le recensement des activités pouvant être suspendues doit être fait. Il s'agit de l'établissement de la liste des activités essentielles, ce que demandent les membres du CHSCT M, ce que refuse le ministère.

Ensuite, et seulement ensuite, des dispositions de protections collectives (organisation du travail, consignes de distances etc), puis des mesures de protections individuelles (masques, gants, gels etc.) doivent être élaborées.

De nombreuses autres dispositions s'imposent et ne sont pas respectées aujourd'hui. C'est inadmissible et la CGT ne laissera pas faire.

DRH : « Au sujet des masques de protection. L'administration s'en tient à la doctrine du gouvernement en vigueur à la date du CHSCT-M ».

Commentaires CGT

La CGT a fortement dénoncé cette doctrine qui semble plus varier en fonction du niveau de pénurie d'équipements disponibles qu'en fonction des besoins nécessaires à assurer la protection des agents.

D'évidence, l'administration attend d'avoir des stocks de masques pour changer de doctrine et, enfin, de protéger correctement les agents. **Ce n'est pas acceptable de mettre en danger la santé d'agents par manque de moyens de protection !**

DRH : « L'État devra accompagner la reprise, une crise économique d'ampleur s'annonce ». Nous constatons ce que la CGT dit toujours : les richesses sont produites par ceux qui produisent, pas les actionnaires.

Commentaires CGT

Aujourd'hui rien n'est demandé aux fortunes qui ont profitées de dizaines de milliards d'argent public chaque année via le CICE, les exonérations de cotisations, la suppression de l'ISF, sans compter sur l'évasion fiscale ... **Pas question de faire payer la crise aux salariés, qui en sont les premières victimes.**

Congés

Au sujet des congés en cette période de confinement, qui est un sujet sur lequel l'inquiétude monte grandement dans les services et où l'arbitraire de certains chefs commence à largement se manifester, l'administration se réfugie derrière la note de la DGAFP.

En résumé : Pas de problème pour poser des congés durant le confinement.

Pour l'annulation de périodes de congés déjà posées et la possibilité d'en poser sur le restant de l'année, c'est encore laissé à l'arbitraire du chef de service.

Le ministère concède à réfléchir à la possibilité de dé plafonner les CET pour permettre le report de congés ...

La CGT a dénoncé fortement cette position.

Les agents vont sortir de la période de confinement globalement très fatigués psychologiquement et auront besoin de se changer les idées. En outre, la reprise économique de l'activité passe aussi par la relance du secteur touristique... Et pour cela, il faut que tout ceux qui le souhaitent et qui le peuvent puissent partir en congés cet été.

Violences familiales

Concernant l'augmentation de la violence au sein des familles, le stress et les difficultés psychologiques que pourraient avoir les agents en cette période de confinement. L'administration rappelle que les pôles médicaux-sociaux des services restent actifs. De plus, le numéro vert national mis en place il y a une quinzaine de jours a été ouvert aux agents des DDI.

Inspection des installations classées

Au sujet de l'inspection des installations classées, l'administration indique que l'objectif actuel est de maintenir les inspections des sites les plus à risque pour éviter de cumuler un accident industriel grave avec la crise sanitaire actuelle.

Réorganisations de services

Concernant les réorganisations de services, l'administration rappelle qu'elles sont toutes suspendues et qu'un réexamen aura lieu après la crise.

Indemnités de restauration

Pour les agents au travail sur site, s'ils n'ont pas accès à une solution de restauration collective, ou mise en place par l'administration, ils pourront percevoir des indemnités de restauration. Un décret en ce sens est paru. Une diffusion sera faite à l'ensemble des agents concernés, ceux qui sont en présentiel dès lors que l'administration n'a pas mis de restauration en place.

ASA garde d'enfant

Concernant les ASA pour garde d'enfant qui sont en place actuellement, l'administration rappelle qu'elles n'ont aucun lien avec le congé pour garde d'enfant qui existe habituellement. Dans le contexte de confinement actuel, les chefs de service n'ont pas à basculer arbitrairement des ASA en congés garde d'enfant.

Conclusion

Cette séance du CHSCT M s'est prolongée au-delà de l'horaire prévu ; 17h au lieu de 16h30. Comme la CGT, toutes les organisations syndicales ont alors quitté la séance.

Pour la CGT, alors que le ministère n'avait toujours pas répondu à la motion du 27 mars demandant la réalisation d'une liste des activités essentielles, ni aux 2 votes unanimes contre la reprise des chantiers, il n'était pas question de débattre des conditions de reprises.

Ce passage en force qu'a tenté le DRH, en fin de séance, a donné lieu à de vifs échanges avant le départ de tous les membres du CHSCT M.

On était habitué à du dédain, parfois même du mépris.

Aujourd'hui, en pleine pandémie de Covid 19, avec des centaines de morts par jour, vos représentants défendent votre santé face au ministère qui veut les exposer par une relance des activités non essentielles.

La CGT mettra tout en œuvre pour empêcher cette mise en danger de la vie d'autrui pour de vils motifs économiques.

Rien ne vaut la vie.

Vos représentants CGT au CHSCT M.